

## Protocole pour la rentrée 2020-2021 de l'Accueil Péri-scolaire de Choisy au bac.



La rentrée 2020-2021 de l'accueil Péri-scolaire et du mercredi s'organise autour de règles qui transforment quelque peu notre fonctionnement. Le protocole mis en place s'appuie sur les règles essentielles du dernier « protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement » en date du 17 juillet 2020 établie par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Et sur l'arrêté du préfet de l'Oise en date du 17 août 2020.

### Mise en œuvre de la mesure :

- Calendrier et publics concernés

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, en accompagnement de la rentrée scolaire de nos écoles, la rentrée de notre accueil péri-scolaire est à la même date pour tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires scolarisés sur notre commune.

- Type d'accueils
  - o L'accueil péri-scolaire du matin et soir avant et après les temps en école
  - o L'accueil du mercredi
- Règles et conditions d'organisation

Le nombre total d'enfants doit tenir compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Nos locaux sont adaptés à une organisation des activités respectant cette distanciation mais de ce fait limite le nombre d'enfant susceptibles d'être accueillis dans une même salle.

Les enfants provenant d'écoles différentes peuvent être reçu au sein d'un même accueil. Cependant, sera opérée la constitution de groupes en rassemblant les enfants d'une même école ou groupe scolaire. Soit... :

- o un groupe et une salle d'activités pour l'école maternelle Linières
- o un groupe et une salle d'activités pour l'école maternelle du Centre Bourg
- o un groupe et une salle d'activités pour l'école élémentaire Linières
- o un groupe et une salle d'activités pour l'école élémentaire Robert et Cécile Mourez

- Les locaux

L'accueil est assuré dans nos locaux habituellement utilisés et enregistrés auprès de la DDSC de Beauvais (Accueil de loisirs et Péri-scolaire de Choisy au bac, 300 rue du Royaumeumont 60750 Choisy-au-Bac).

Nos locaux permettent l'accueil de ces 4 groupes

Un protocole sanitaire strict est respecté quotidiennement :

- o Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à chaque ouverture (chaque matin avant ouverture)
- o Le nettoyage fréquent et désinfection à l'aide d'un produit virucide des objets régulièrement touchés (poignées de porte, surface, sanitaires, objets à vocation ludique ou pédagogique...)
- o Point d'eau en nombre suffisant pour permettre un lavage de mains régulier avec la présence de savon en quantité suffisante.
- o Nos salles d'activités sont équipées de flacons et/ou distributeurs de solutions hydro alcooliques.
- o Le lavage à l'eau avec du savon pendant au moins 20 secondes, (le temps de chanter « Mimi cracra l'eau elle aime ça... ») avec séchage soigneux avec une serviette jetable sera réalisé avant et après être allé aux toilettes, avant de manger, de goûter, après avoir toussé, éternué, s'être mouché. Ce lavage de mains sera pratiqué à chaque arrivée, et à chaque changement d'activités.

L'accès à ces locaux : VOIR PLAN DE CIRCULATION EN PIECE JOINTE

- Tant que la grille d'entrée n'est pas grande ouverte, personne ne peut entrer dans la structure.
  - Sauf exception, les responsables légaux ne peuvent être admis à l'intérieur du bâtiment.
  - Un marquage au sol est installé indiquant un sens de circulation pour entrer et se rendre à la salle d'activités de votre enfant, chaque salle d'activités dispose d'une zone d'attente respectant les distances si plusieurs parents venaient chercher leur enfant en même temps.
  - A l'arrivée vous devez vous laver les mains avant de venir chercher votre enfant (gel hydro alcoolique prévu à l'entrée), le port du masque est obligatoire et il est essentiel de bien respecter la distanciation sociale.
  - Tout rassemblement de parents dans l'enceinte de la structure et/ou devant l'entrée est interdite.
- Le port du masque
- Obligatoire pour les adultes qui accompagnent et qui viennent chercher les enfants, même si cela se fait en passant par nos espaces extérieurs
  - Obligatoire pour tous les encadrants lors de tous déplacements en intérieur et en extérieur. Egalement dans les salles d'activités dès lors qu'une distance d'au moins 1m à 2 m avec l'enfant comme les parents n'est pas possible.
- La prise de température

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil périscolaire. En cas de fièvre (37.8°C), l'enfant ne pourra être accueilli.

- Les activités
- Nos activités sont organisées par petits groupes
  - Un groupe ne peut dépasser la capacité de la salle qu'il lui est attribué.
  - Nos groupes sont constitués par groupe d'école puis groupe scolaire au fur et à mesure des départs d'enfants et de l'accueil du matin.
  - Les enfants d'école différentes peuvent être réunis au sein d'une même salle avec des distances plus éloignées. C'est dans le but que l'enfant ne soit jamais seul (affectivement difficile pour un enfant). Quand ils sont par groupe scolaire, le respect de la distanciation sera appliqué entre le groupe maternel et le groupe élémentaire.
  - Nos activités tiennent compte des gestes barrières
  - Chaque activité a été préparée et évalué au préalable afin de s'assurer qu'elle soit adaptée au regard de ces règles.
  - Lors de mise à disposition de jouets, crayons, etc.. un lavage de mains et une désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à toujours limiter les risques de contamination.

- Conduite à tenir lors d'une suspicion

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 qui sera constaté par un encadrant chez un enfant, celui-ci sera conduit en salle de repos (isolement) pour une prise de température et un masque lui sera mis.

En cas de symptôme, les parents de l'enfant seront avertis et ils devront immédiatement venir rechercher leur enfant.

Une information sera aussi faite à l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.

L'enfant ne pourra alors être accepté de nouveau sans la présentation d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil périscolaire.

De même, tout symptôme évocateur chez un encadrant donnera lieu à l'isolement de cette personne et à son retour à son domicile

L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des enfants sans un certificat médical assurant qu'il est en mesure de la faire.

Ensuite, le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés seront immédiatement effectués.

